

## M4 : INTÉGRER LA TECHNIQUE DE RÉDACTION DES DÉCISIONS PRUD'HOMALES

### La motivation : les 3 étapes de la construction

#### QUALIFIER LE LITIGE

##### Déterminer la question de droit posée au juge

Un fondement juridique a été invoqué :

- Pouvoir de qualification du juge qui donne ou restitue leur exacte qualification aux faits
- Pouvoir de requalification du juge qui peut modifier le fondement juridique

Aucun fondement juridique n'a été invoqué :

- Devoir de qualification du juge qui doit rechercher le fondement juridique applicable

→ principe du contradictoire à respecter dans les 2 cas

#### RECENSER LES POINTS LITIGIEUX DANS UN ORDRE LOGIQUE

##### Adopter un plan de motivation

1. Les mesures d'administration judiciaire
2. Les exceptions de procédure
3. Les fins de non-recevoir
4. Les demandes au fond
  - a. Les prétentions du demandeur
    - i. Les prétentions principales
    - ii. Les prétentions subsidiaires s'il n'est pas fait droit aux demandes principales
  - b. Les prétentions du défendeur = demandes reconventionnelles
5. Les demandes accessoires = l'exécution provisoire, l'article 700 CPC, les dépens

## PROCÉDER AU SYLLOGISME JURIDIQUE (raisonnement juridique)

- ⇒ **En droit** = Déterminer les textes ou les règles de droit applicables.  
Partie introduite par : « **Aux termes de l'article X..** » ou « **Il résulte de la combinaison des articles Y et Z...** »
- ⇒ **En fait** = Constater que les conditions d'application de la norme considérée sont ou non réunies, analyser les éléments de preuve, procéder aux vérifications.  
Partie introduite par les termes : « **En l'espèce, ...** »
- ⇒ **En conséquence** = Énoncer la conclusion du raisonnement et se prononcer sur la prétention examinée. Partie introduite par les termes : « **En conséquence,...** »